# [Text]

Mr. Humphrys: One part of the Excise Act levies a tax on insurance premiums. It is in two parts. The first part is a tax on insurance premiums paid by a Canadian resident to a company not registered to do business in Canada. If a Canadian resident, or a Canadian firm, insures property through a company that is not registered, a tax must be paid on those premiums.

The second part is a tax on the premiums if a Canadian resident employs a nonresident broker to place insurance on his property. The revenue from those taxes is quite small, 10 per cent.

#### • 1050

Mr. Ritchie: On the first page, in addition to specific acts, you mention service and the valuation of government insurance pension programs. You mention the Canada Pension Plan. What do you do here?

Mr. Humphrys: Our actuarial staff performs the actuarial studies and gives the actuarial advice as required for the Canada Pension Plan.

Mr. Ritchie: You are not involved in the Quebec Pension Plan then at all.

Mr. Humphrys: No.

Mr. Ritchie: I see. This would be, I presume, relatively limited because the provinces are the only people that can borrow from the Canada Pension Plan.

Mr. Humphrys: As far as the investment of funds is concerned, yes. All the funds go to the provinces. But extensive actuarial studies are needed in relation to any changes in the plan to determine the cost implications.

Mr. Ritchie: I see. Have you carried out any actuarial studies as to the plan being changed so that it could follow along the lines of the Quebec plan, where presumably they have a much wider scope of investments than what the Canada Pension Plan has?

Mr. Humphrys: I do not think there have been any actuarial studies to measure the effect of a different investment pattern, if I understand your question correctly. Any studies we do are done for the Department of Health and Welfare at their request. So the policy determination or the decision as to what area should be explored would lie with that department rather than with us.

### Mr. Ritchie: I see.

Mr. Humphrys: We really act as consulting actuaries for them, and do the work they request and report back to them.

Mr. Ritchie: There have been some articles that comment in the financial pages that the Quebec Pension Plan has been much more successful than the Canada Pension Plan in increasing its investment.

# [Interpretation]

M. Humphrys: Une partie de la Loi sur la taxe d'accise demande que l'on perçoive une taxe sur les primes d'assurance. Il y a deux partie. La première est une taxe sur la prime d'assurance payée par un résidant canadien à une compagnie qui n'est pas inscrite au Canada. Si un résidant canadien ou une entreprise canadienne assure sa propriété par l'intermédiaire d'une société qui n'est pas inscrite, une taxe s'applique aux primes.

La deuxième partie parle d'une taxe sur les primes dans le cas d'un résidant canadien qui emploie un courtier non résidant pour assurer sa propriété. Le revenu de ces taxes est relativement peu élevé, soit 10 p. 100.

M. Ritchie: A la première page, outre de lois précises, vous parlez du service et de l'évaluation des programmes d'assurance-pension du gouvernement, vous parlez du Régime de pensions du Canada. Que faites-vous dans ce cas?

M. Humphrys: Notre personnel d'actuaires fait des études actuarielles et dispense des conseils dans ce domaine comme l'exige le Régime de pensions du Canada.

M. Ritchie: Vous ne participez donc pas du tout au Régime de pensions du Québec.

M. Humphrys: Non.

M. Ritchie: Je vois. Je présume que ce serait donc relativement restreint parce que les provinces sont les seules qui puissent emprunter au Régime de pensions du Canada.

M. Humphrys: Pour ce qui est de l'investissement des fonds, oui. Tous les fonds vont aux provinces. Cependant, il faudrait faire de longues études actuarielles au sujet des modifications du régime pour déterminer ce que cela suppose de frais.

M. Ritchie: Je vois. Jusqu'ici, avez-vous fait des études actuarielles au sujet de la modification du régime pour qu'il se présente de la même façon qu'au Québec, où les possibilités d'investissement sont sans doute beaucoup plus nombreuses que dans le cadre de Régime de pensions du Canada?

M. Humphrys: Je ne crois pas qu'on ait fait d'étude actuarielles pour mesurer les répercussions d'un autre type d'investissements, si je comprends bien votre question. Toutes les études que nous effectuons sont faites pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et à sa demande. Si bien que c'est le ministère plutôt que nous qui déterminerait la politique à suivre ou on déciderait du secteur qu'il faudrait explorer.

# M. Ritchie: Je vois.

M. Humphrys: Nous faisons fonction d'actuaire-conseil pour leur compte et nous faisons le travail qu'ils demandent puis nous leur présentons un rapport.

M. Ritchie: Dans certains articles, on dit que dans le secteur financier, le Régime de pensions du Québec a eu beaucoup plus de succès que le Régime de pensions du Canada quant à l'augmentation